

PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser les risques liés aux véhicules électriques



80% THÉORIQUE
20% PRATIQUE

FMT 32

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

- > Appréhender le principe fonctionnement des véhicules électriques et hybrides.
- > Identifier et estimer les risques relatifs au véhicules électriques accidentés.
- > Acquérir une méthodologie de travail permettant de mettre en sécurité des véhicules électriques accidentés.

→ | COMPÉTENCES VISÉES

- Analyser les risques présents sur un véhicule électrique, notamment lorsqu'il est accidenté.
- Savoir mettre en œuvre les procédures de protection des opérateurs et des biens de l'entreprise.

→ | PRÉREQUIS

La connaissance générale de la déconstruction/démolition automobile.

→ | MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUE

- Diaporama informatique
- Support stagiaire
- Composants de Véhicules électriques
- Apports théoriques
- Apports pratiques
- Remise de la présentation au format papier

→ | DÉROULÉ DE LA FORMATION

Formation théorique : 80%

- Les véhicules électriques et hybrides :
 - L'architecture.
 - La batterie.
- Le processus de recyclage des Véhicules :
 - Le contexte réglementaire,
 - La filière de recyclage spécifique VE
- La Sécurité :
 - La structure du véhicule,
 - Batterie de traction et électricité,
 - Batterie de traction et risque Chimique
 - Batterie de traction et risque de prise en feu
 - Manutention de Véhicules
 - La prévention
- La méthode de traitement des Véhicules électriques :

- Les niveaux d'habilitation des opérateurs
- Les outils et moyens adaptés au traitement des véhicules
- Les sources de documentations
- Gammes de travail propres aux recycleurs

Formation pratique : 20%

- Etude de composants issus des véhicules électriques et hybrides
- Analyse de documentations

→ | MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

Le formateur réalise un tour de table en début et en fin de formation. Il s'assure de l'assimilation des connaissances par d'un questionnaire oral des participants durant l'action et lors d'une mise en situation.

→ | MOYENS DE SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTAS

Une attestation de présence précisant les heures de formation est signée chaque demi-journée par les stagiaires et le formateur. A l'issue de l'action, une attestation individuelle de suivi de la formation sera remise.